**Distribution en ligne**

Asoft, entreprise implantée dans votre Etat, conçoit et commercialise des produits électroniques grand public. Cette entreprise distribue ses produits par différents canaux : sur son propre site internet (Asoft.com) et par l’intermédiaire de distributeurs qui agissent on-line ou off-line. Les contrats de distribution conclus sont des contrats de distribution sélective, avec des critères qualitatifs (le distributeur doit proposer à la vente toute la gamme des produits Asoft et doit suivre le programme de formation annuel organisé par Asoft) et quantitatifs (1 distributeur maximum pour 100.000 habitants).

Plusieurs pratiques sont actuellement étudiées ; leur validité mérite d’être examinée au regard des contraintes issues du droit de la concurrence.

1. Dans les contrats de distribution conclus (contrats de distribution sélective), Asoft autorise ses distributeurs à vendre on-line mais fixe certaines contraintes qui n’existent pas dans la distribution off-line :

(i) le distributeur doit mettre à la disposition des utilisateurs une hotline qui fonctionne 24h / 24 ;

(ii) le distributeur se voit interdire de proposer des biens d’occasion sur son site (alors qu’il peut le faire en magasin) ;

(iii) sur le site internet sur lequel les produits Asoft sont proposés, ne doivent pas être proposés à la vente des produits de consommation alimentaire.

1. Asoft s’oppose à ce que ses distributeurs agréés revendent ses produits sur des « places de marché » (market place) car il estime que cela dégrade son image de marque.
2. Asoft interdit à ses distributeurs de fournir des renseignements aux plateformes de comparaison technique qui comparent et notent les différents produits présents sur le marché, en fonction de leurs caractéristiques techniques.
3. Asoft s’est engagé, auprès de ses distributeurs indépendants, à pratiquer, sur son propre site internet, le tarif qu’il leur communique mensuellement au titre des « tarifs conseillés ».

La livraison à domicile est gratuite. Lorsque le produit est acheté sur son site, Asoft offre une garantie après-vente de 3 ans gratuite, sachant que cette garantie n’est pas systématiquement offerte par les distributeurs indépendants, ce qui peut rendre plus intéressant, pour le consommateur, d’acheter directement auprès de la tête de réseau.